



ASSEMBLEE COMMUNALE EXTRAORDINAIRE COMMUNE DE LA FERRIERE

21 AOÛT 2023 à 20H00
HALLE POLYVALENTE

Au plus tard dans les 30 jours qui suivent l'assemblée communale, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre un acte législatif communal.

L'assemblée a été convoquée légalement par la feuille officielle du 14 juillet 2023 et par affichage au panneau officiel.

Le Président ad intérim, Monsieur Bernard Tschäppät, ouvre l'assemblée en présence de 72 citoyennes et citoyens. M. Alex Valladares, secrétaire communal, est également présent, il n'a pas le droit de vote.

Scrutateurs : MM Yves-André Cattin et Felix Ullmann sont nommés scrutateurs.

Procès-verbal :

1. Discuter et accepter un crédit supplémentaire de CHF 425'000.- pour l'agrandissement et rénovation de l'école du village

M. le président ad-intérim donne la parole à M. Michaël de la Harpe, président de la commission scolaire, pour faire une présentation du projet.

M. de la Harpe donne un rappel du contexte du projet :

- Equipements actuels vétustes (chauffage, isolation, accès aux personnes en situation de handicap, état des locaux et des équipements,...). Age de l'école = 65ans.
- Augmentation du nombre d'élèves suite au développement du village (Plan spécial «Derrière l'Eglise»). De 37 élèves en 2021-2022 à 52 en 2025-2026 selon prévisions.
- Demandes en augmentation nécessitant la mise en place de l'école à journée continue (EJC) et besoin de locaux appropriés au village (Cure = temporaire, conflits d'utilisation avec salles des sociétés).
- Demandes des familles et volonté de maintenir l'attractivité du village avec une offre de crèche.
- Décision validée en AC de vente de l'école de La Combe du Pélu et rapatriement des salles de travaux manuels et travaux sur textiles au village.
- Création d'une commission de rénovation de l'école le 12.01.2020. A ce jour : plus de 35 séances déjà effectuées.
- Assemblée du 6.12.2021 : présentation de l'avant-projet de rénovation et vote d'un crédit d'engagement de CHF 3'187'000.00.
- Développement du projet de détail dès 2022 :
 - Rencontres avec éducatrices (projet crèche), visite école rénovée (Villeret), rencontres riverains, clarification du foncier, équipements énergétiques,...
 - École provisoire – conteneurs «Vers l'Eglise» : Combe du Pélu trop petite pour 50 élèves, impossible de mettre des conteneurs hors zone à bâtir selon OACOT, logistique bus compliquée et onéreuse (2-3bus,...),...
 - Procédures de permis de construire (x2)
- Obtention du permis de construire pour les conteneurs (14.02.2023).

- Opposition tardive de Patrimoine bernois concernant le permis de l'école : conciliation et nécessité de transformer le projet initial (principalement toiture à deux pans pour le nouveau bâtiment).
- Appel d'offres auprès des entreprises dès le projet adapté.
- Révision du devis initial (avant-projet du 25.10.2021) : dû à l'inflation, +13% d'augmentation des coûts. Volonté de garder un projet de qualité sans sabrer dans la qualité des matériaux ni dans le niveau de service.

M. de la Harpe explique le projet dans les grandes lignes :

- Rénovation du bâtiment actuel (accès H, isolation, fenêtres, chauffage, équipements, récupération des eaux de pluie, garage bus scolaire, mobilier scolaire, mise aux normes des classes).
- Adjonction d'un bâtiment annexe pour : EJC, crèche, salles de travaux manuels et sur textiles et espaces modulables.
- Matériaux et installations durables (récupération eau de pluie, construction bois pour l'extension, isolation).
- Verdissement de la cour d'école (jardin, gazon, arbres, espaces créatifs).
- Toitures solaires via coopérative Ecoosol (ecoosol.ch).
- Espaces modulables.



M. le président ad-intérim ouvre la discussion. M. Beausire demande si le chauffage sera à distance ou à pellets. M. de la Harpe répond que le Conseil communal travaille est en discussion avec M. Valentin Isler qui possède un entrepôt et sachant que la chaudière à la Halle polyvalente arrive au bout pour faire une synergie.

Un citoyen demande si l'école de la Combe du Pélu sera vendue. M. le président ad-intérim répond qu'actuellement il existe 4 intéressés pour l'achat.

M. le président ad-intérim donne la parole à Mme Jocelyne Perucchini, conseillère communale responsable du dicastère finances.

Plan de financement

Coût total considéré CHF 3'609'000.-

A déduire :

Fonds propres :

Produit de la vente du collège de la Combe du Pelu
Montant minimal ./. CHF 650'000.-

Travaux pour l'Ecole provisoire « Vers l'Eglise »
et terrassements pour agrandissement de l'Ecole,
diverses études d'ingénieurs :
Montant pris sur les fonds propres / c/c à la CEC ./. CHF 500'000.-

Emprunt envisagé au 1.1.2024 CHF 2'500'000.-

CHF 3'650'000.-

Remarques:

- Il est possible que la vente du collège de la Combe du Pelu soit plus élevée
- Financer les dépenses jusqu'à concurrence de CHF 500'000.- sur nos liquidités permet de diminuer la fortune sur nos comptes 2023 et donc : d'augmenter la part distribuée par la péréquation financière en 2024
- Un emprunt sera conclu sous forme d'un crédit de construction ce qui permet de laisser fluctuer le montant du prêt au gré des recettes et des dépenses liées au projet de l'agrandissement et rénovation de l'Ecole.

Prêt hypothécaire CHF 2'500'000.- au taux de 3,07 %

Intérêts annuels CHF 76'750.-

Sachant que nous sommes actionnaires auprès de la CEC, une rétribution est versée chaque année autant sur la valeur des avoirs que sur celle des emprunts, en 2022 : la restitution a été de 0,5 %.
Soit sur un emprunt de CHF 2'500'000.- : la restitution se monte à CHF 12'500.-

La Banque CEC nous autorise à échelonner le montant de l'emprunt ce qui nous permettra d'emprunter par étape, selon l'arrivée des factures à payer. Cette solution de crédit de construction démontre que sur une année comptable le montant maximal de CHF 2'500'000.- ne sera atteint que sur une courte période.

La loi cantonale sur ce type de projet nous oblige à amortir la dette sur 10 ans max.

Au moment du bouclage des comptes à la fin des travaux, le 1^{er} amortissement (CHF 60'000.-) sera ajouté au montant final du prêt hypothécaire ce qui permettra de diminuer les charges directes sur le 1^{er} exercice en 2024 et de diminuer les intérêts hypothécaires en 2025.

Patenschaft - Parrainage pour les Communes de hautes montagnes

Nous avons transmis un dossier très fourni à la Patenschaft à mi-juillet dernier et suite à la visite sur place de M. de Waldkirch, représentant du canton de Berne pour la partie romande, ce dernier a été conquis par notre projet pour l'Ecole du village et a accepté de défendre notre cause lors de la session de septembre au siège de Zürich.

Nous pouvons espérer une participation par ce biais et d'ici novembre à décembre 2023, nous connaissons le montant total en faveur de notre projet.

La Patenschaft verse le montant promis à la fin des travaux.

Tableau de projection sur les 10 ans à venir

Années	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Solde dette début d'année	0 CHF	0 CHF	2 500 000 CHF	2 000 000 CHF	1 777 778 CHF	1 555 556 CHF	1 333 333 CHF
Solde dette fin d'année	0 CHF	2 500 000 CHF	2 000 000 CHF	1 777 778 CHF	1 555 556 CHF	1 333 333 CHF	1 111 111 CHF
Moyenne solde annuelle	0 CHF	2 500 000 CHF	2 250 000 CHF	1 888 889 CHF	1 666 667 CHF	1 444 444 CHF	1 222 222 CHF
Amortissement dette	0 CHF	0 CHF	500 000 CHF	222 222 CHF	222 222 CHF	222 222 CHF	222 222 CHF
Intérêts	0 CHF	62 500 CHF	56 250 CHF	47 222 CHF	41 667 CHF	36 111 CHF	30 556 CHF
Amortissement école (25 ans)	0 CHF	0 CHF	0 CHF	144 360 CHF	144 360 CHF	144 360 CHF	144 360 CHF
Dépenses propres	500 000 CHF	0 CHF	0 CHF	0 CHF	0 CHF	0 CHF	0 CHF
Impact cash sans péréquation	-500 000 CHF	-62 500 CHF	-556 250 CHF	-269 444 CHF	-263 889 CHF	-258 333 CHF	-252 778 CHF
Impact résultat sans péréquation	0 CHF	-62 500 CHF	-56 250 CHF	-191 582 CHF	-186 027 CHF	-180 471 CHF	-174 916 CHF

Années	2030	2031	2032	2033	2034	Somme
Solde dette début d'année	1 111 111 CHF	888 889 CHF	666 667 CHF	444 444 CHF	222 222 CHF	
Solde dette fin d'année	888 889 CHF	666 667 CHF	444 444 CHF	222 222 CHF	0 CHF	
Moyenne solde annuelle	1 000 000 CHF	777 778 CHF	555 556 CHF	333 333 CHF	111 111 CHF	
Amortissement dette	222 222 CHF	2 500 000 CHF				
Intérêts	25 000 CHF	19 444 CHF	13 889 CHF	8 333 CHF	2 778 CHF	343 750 CHF
Amortissement école (25 ans)	144 360 CHF	1 299 240 CHF				
Dépenses propres	0 CHF					
Impact cash sans péréquation	-247 222 CHF	-241 667 CHF	-236 111 CHF	-230 556 CHF	-225 000 CHF	-3 343 750 CHF
Impact résultat sans péréquation	-169 360 CHF	-163 804 CHF	-158 249 CHF	-152 693 CHF	-147 138 CHF	-1 642 990 CHF

Objectifs pour améliorer notre situation fiscale

Notre Commune bénéficie de rentrées d'impôts plutôt stables ces derniers 4 ans et pour améliorer ces revenus, nous devons prochainement porter la réflexion plus approfondie sur le développement de parcelles en zone de construction.

Le collège de la Combe du Pelu sera vendu à un acquéreur se pliant aux conditions de créer au minimum 2 appartements qui seront occupés en résidence principale et les travaux devront être réalisés dans un délai fixé dans l'acte notarié.

CONCLUSIONS

Vous avez pris connaissance du montage prévu pour le financement du projet d'agrandissement et rénovation de l'Ecole du Village.

Nous pouvons assurer qu'il ne met pas en péril la santé financière de la Commune et qu'une hausse de la quotité d'impôts ne sera pas nécessaire en lien avec cet emprunt.

Taux actuel de la quotité 1,94

Taux maximal autorisé par le Canton de Berne 2,20

Une hausse de 1 dixième représente + CHF 10 sur un montant de CHF 1'000.- d'impôts à payer

M. le président ad-intérim remercie Mme Perucchini et ouvre la discussion.

Une citoyenne prend la parole et demande pourquoi emprunter si la commune peut se servir de ses liquidités. Mme Perucchini dit qu'une partie sera prise des liquidités et il y a bon espoir que ces fonds propres obtenus par la vente de l'école à la Combe du Pélu et de la Patenschaft la commune ne dépassera pas les besoins de 1,5 à 2 millions.

M. le président ad-intérim donne la parole, avant de passer au vote, à M. de la Harpe qui prend la parole à titre personnel. Il rappelle les éléments suivants :

- La Ferrière est en bonne santé financière, la commune redistribue de l'argent via la péréquation. D'autres communes dans des situations bien moins enviables ont également entrepris des rénovations de leurs infrastructures dans un contexte similaire ;
- En période d'inflation, investir, qui plus est dans le bâti fait du sens ! Cela n'en fait au contraire pas de retenir volontairement des dépenses nécessaires et qui reviendront plus tard ;
- Investir dans une école, une école à journée continue et une crèche, c'est investir dans l'Avenir. C'est garantir l'attractivité du village, c'est donner envie de vivre dans ce village. Cela influence positivement sa valeur et donc la valeur des biens que ses habitants possèdent et des services qu'ils et elles y exploitent ;
- Investir dans les travaux de rénovation, c'est investir dans des entreprises locales (autant que possible), c'est donc investir dans la population et, par répercussions, dans les commerces, les restaurants et les autres services qui sont proposés sur place ;
- Investir dans ce projet, c'est investir dans l'Avenir avec une vision : économies d'eau, économies d'énergie fossile, production d'énergie renouvelable, économie d'argent, gains...de liens humains ;
- Investir dans ce projet c'est investir dans l'Avenir. Personnellement je me sens bien ici et je peux m'imaginer y vivre le reste de ma vie. Dans ce contexte, j'ai envie que ce village vive et qu'il soit dynamique quand je serai retraité (services, liens humains, vie au village) ;
- Investir dans ce projet c'est investir dans l'Avenir car La Ferrière grandit (PS Derrière l'Eglise) et grandira certainement encore « un peu ». Le Plan d'Aménagement local (PAL) est en cours de révision et il semble probable qu'encore quelques habitations puissent voir le jour, notamment un immeuble locatif. Certains projets de constructions sont portés par des personnes de la place;
- Enfin, le montant paraît énorme et La Ferrière ne vote pas souvent des montants si élevés. Il convient toutefois de le mettre en perspective, en rappelant qu' :
 - o avec ce projet, on regroupe deux bâtiments communaux, dont un pourra être vendu ;
 - o avec ce projet, on prend soin d'un bâtiment existant qui date de 65 ans et qui sera reparti pour une durée aussi longue ;
 - o avec ce projet, on crée deux nouveaux services (EJC, crèche).
- tout le monde n'a pas la chance d'avoir des structures familiales locales et fortes pour être soutenu dans leur vie familiale. Le choix de recourir à la crèche ou à l'EJC n'est le plus souvent pas un choix de complaisance, mais un choix de nécessité. Je plaide vraiment pour une vision solidaire de cet aspect.
- Soyons solidaires, soyons respectueux et tolérants, soyons confiants en l'avenir et ayons en tête que c'est d'abord le lien humain qui nous permettra de surmonter les défis qui viennent. C'est peut-être plutôt sur cela que l'on vote ce soir. En effet, quelle plus belle occasion, pour prendre soin de ce lien, que d'investir dans une école, dans des lieux de vie pour nos enfants et des lieux de soutien pour leurs parents. Ces lieux, qui, avant d'être des lieux où on apprend à lire et à calculer avec une méthode X ou Y, sont surtout des lieux où on apprend à se rencontrer et à vivre ensemble.

M. le président ad-intérim demande à l'Assemblée si quelqu'un s'oppose au vote par bulletin secret. Personne ne s'y oppose. Les bulletins sont distribués aux citoyennes et citoyens pour passer au vote du crédit supplémentaire.

M. le président ad-intérim, après dépouillement des votes, donne les résultats suivants : 46 oui, 17 non. 4 blancs et 1 abstention. Le crédit supplémentaire de CHF 425'000.- est accepté par l'Assemblée.

M. le président ad-intérim remercie la participation des citoyennes et citoyens de La Ferrière et lève la séance à 21h50.

La Ferrière, le 21 août 2023

Le Président ad-intérim,
M. B. Tschäppät

Le secrétaire d'assemblée
M. A. Valladares